



**RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :**

Agence Parcs Canada  
Unité de réception des soumissions  
Services nationaux de passation de marchés

**Par télécopieur : 1-866-246-6893**

**Par courriel : [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)**

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par Parcs Canada est de 25 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de tout échec de transmission ou de réception de la soumission transmise par courriel dû à la taille du fichier.

**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposition à : l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et travaux de construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires :**

**Issuing Office - Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
Services nationaux de passation de marchés  
Calgary, AB

<b>Titre :</b> Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du Mont-Riding (Manitoba)	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P420-20-0068/A	<b>Date :</b> 13 juillet 2020
<b>N° de référence du client :</b> N/A	
<b>N° de référence de SEAG :</b> PW-20-00920303	

<b>L'invitation prend fin :</b> <b>À : 14 :00</b> <b>Le : July 30, 2020</b>	<b>Fuseau horaire :</b> <b>HAR</b>
---	---------------------------------------

<b>F.A.B. :</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Ryan Taylor	
<b>N° de téléphone :</b> (587) 436-5987	<b>N° de télécopieur :</b> 1-866-246-6893
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:ryan.taylor@canada.ca">ryan.taylor@canada.ca</a>	
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Voir les présentes	

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>N° de télécopieur :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

**N° de l'invitation :**  
5P420-20-0068/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Ryan Taylor

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du Mont-Riding (Manitoba)

---

## **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

**LES SOUMISSIONS REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.**

**LES SOUMISSIONS REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.**

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca). Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca) peuvent ne pas être acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-866-246-6893**.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 25 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Les courriels contenant des liens vers les documents de demandes de soumissions ne seront pas acceptés. Les documents de demandes de soumissions doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

### **Dépôt direct**

Le gouvernement du Canada est passé du paiement par chèque au dépôt direct, un virement de fonds électronique dans votre compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs à qui on attribue un contrat seront tenus de remplir un formulaire de dépôt direct pour s'inscrire auprès de l'Agence Parcs Canada pour recevoir un paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à : <http://www.depotdirect.gc.ca>

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>4</b>
1.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	4
1.2. ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	4
1.3. COMPTE RENDU .....	4
1.4. ACCORDS COMMERCIAUX .....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>5</b>
2.1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	5
2.2. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	5
2.3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	5
2.4. LOIS APPLICABLES .....	6
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS EXPÉRIENCE EN MATIÈRE D'ACQUISITION DE.....</b>	<b>7</b>
3.1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>8</b>
4.1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>10</b>
5.1. ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	10
5.2. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>12</b>
6.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	12
6.2. ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	12
6.3. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	12
6.4. DURÉE DU CONTRAT .....	12
6.5. RESPONSABLES.....	12
6.6. DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	13
6.7. PAIEMENT.....	14
6.8. INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	14
6.9. ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	14
6.10. LOIS APPLICABLES .....	14
6.11. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	14
6.12. CLAUSES DU GUIDE DES CCUA .....	15
6.13. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE .....	15
6.14. INSPECTION ET ACCEPTATION .....	15
<b>ANNEXE A.....</b>	<b>16</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	16
<b>ANNEXE B.....</b>	<b>17</b>
BASE DE PAIEMENT .....	17
<b>ANNEXE C DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>18</b>
FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ .....	18
<b>ANNEXE D DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....</b>	<b>20</b>
ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	20
<b>ANNEXE E.....</b>	<b>22</b>
ÉVALUATION TECHNIQUE.....	22

---

**N° de l'invitation :**  
5P420-20-0068/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Ryan Taylor

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du Mont-Riding (Manitoba)

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1. Exigences relatives à la sécurité**

1.1.1. Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2. Énoncé des travaux**

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat subséquent.

### **1.3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4. Accords commerciaux**

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada (APC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

**Les soumissions reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.**

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca). Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca) peuvent ne pas être acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-866-246-6893**.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 6 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Les courriels contenant des liens vers les documents de demandes de soumissions ne seront pas acceptés. Les documents de demandes de soumissions doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

### **2.3. Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

**N° de l'invitation :**  
5P420-20-0068/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Ryan Taylor

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **2.4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS** Expérience en matière d'acquisition de

### **3.1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique  
Section II : Soumission financière  
Section III : Attestations

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'**annexe B** Base de paiement.

#### **3.1.1. Fluctuation du taux de change**

Clause du *Guide des CCUA* [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1. Procédures d'évaluation**

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1. Évaluation technique**

##### **4.1.1.1. Critères techniques obligatoires**

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques obligatoires à l'**Annex E de la Partie 4 de la demande de soumissions**.

##### **4.1.1.2. Critères techniques cotés**

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères d'évaluation techniques cotés à l'**Annex E de la Partie 4 de la demande de soumissions**.

#### **4.1.2. Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix – soumission

##### **4.1.3. Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix**

**4.1.3.1** Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
- b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- c. obtenir le nombre minimal de 75 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.  
L'échelle de cotation compte 150 points.

**4.1.3.2** Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.

**4.1.3.3** La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60% sera accordée au mérite technique et une proportion de 40% sera accordée au prix.

**4.1.3.4** Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60%.

**4.1.3.5** Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40%.

**4.1.3.6** Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.



N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

**4.1.3.7** La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

[Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45)

**Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique(60%) et du prix(40%)**

	<b>Soumissionnaire 1</b>	<b>Soumissionnaire 2</b>	<b>Soumissionnaire 3</b>	
<b>Note technique globale</b>	115/135	89/135	92/135	
<b>Prix évalué de la soumission</b>	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$	
<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	$115/135 \times 60 = 51.11$	$89/135 \times 60 = 39.56$	$92/135 \times 60 = 40.89$
	<b>Note pour le prix</b>	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$
<b>Note combinée</b>	83,84	75,56	80,89	
<b>Évaluation globale</b>	1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1. Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1. Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1. Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Le soumissionnaire, quel que soit son statut en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe C de la Partie 5 de la demande de soumissions** avant l'attribution du contrat.

#### 5.2.2. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics.

**N° de l'invitation :**  
5P420-20-0068/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Ryan Taylor

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du Mont-Riding (Manitoba)

---

Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, le soumissionnaire doit fournir les renseignements demandés à l'**Annexe D de la Partie 5 de la demande de soumissions** avant l'attribution du contrat.

### **5.2.3. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1. Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1.** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2. Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'**Annexe A**.

### **6.3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1. Conditions générales**

[2010B](#) (2020-05-28), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Toutes les références au "ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada" doivent être supprimées et remplacées par "ministre de l'Environnement" aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au "ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux" doivent être supprimées et remplacées par "Agence Parcs Canada".

### **6.4. Durée du contrat**

#### **6.4.1. Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 décembre 2020 inclusivement.

### **6.5. Responsables**

#### **6.5.1. Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Ryan Taylor  
Agent de marchés  
Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Direction générale du dirigeant principal des finances  
220, 4<sup>e</sup> Avenue Est, bureau 720

Téléphone : (587) 436-5987  
Télécopieur : 1-866-246-6893  
Courriel : [ryan.taylor@canada.ca](mailto:ryan.taylor@canada.ca)

**N° de l'invitation :**  
5P420-20-0068/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Ryan Taylor

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du Mont-Riding (Manitoba)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2. Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

\*\*\* à fournir à l'attribution du contrat \*\*\*

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3. Représentant de l'entrepreneur

\*\*À remplir par le soumissionnaire\*\*

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

<b>Nom du représentant :</b>		
<b>Titre du représentant :</b>		
<b>Nom du fournisseur / de l'entreprise :</b>		
<b>Adresse physique :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Province/ Territoire :</b>	<b>Code postal :</b>
<b>Téléphone :</b>		<b>Télécopieur :</b>
<b>Courriel :</b>		
<b>Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) ou Numéro de taxe sur les produits et services (TPS) :</b>		

### 6.6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

\*\*\* la clause A3025C du *Guide des CCUA* à insérer à l'attribution du contrat, s'il y a lieu \*\*\*

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

## 6.7. Paiement

### 6.7.1. Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'**annexe B**, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$<sup>\*\*\*</sup> à insérer à l'**attribution du contrat** <sup>\*\*\*</sup>. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.7.2. Paiement unique

[H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

## 6.8. Instructions relatives à la facturation

**6.8.1** L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

**6.8.2** Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. Les factures doivent être transmises par voie électronique au chargé de projet pour attestation et paiement.

## 6.9. Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.9.1. Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat, et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur <sup>\*\*\*</sup> à insérer à l'**attribution du contrat** <sup>\*\*\*</sup> et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de la convention ;
- (b) Les conditions générales [2010B](#) (2020-05-28), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne);
- (c) Annexe A, Énoncé des travaux ;
- (d) Annexe B, Base de paiement ;
- (e) La soumission de l'entrepreneur en date du <sup>\*\*\*</sup> à insérer à l'**attribution du contrat** <sup>\*\*\*</sup>.

**N° de l'invitation :**  
5P420-20-0068/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Ryan Taylor

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

## **6.12. Clauses du Guide des CCUA**

[A9068C](#) (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement  
[B6802C](#) (2007-11-30) Biens de l'État

## **6.13. Exigences en matière d'assurance**

[G1005C](#) (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

## **6.14. Inspection et acceptation**

Le chargé de projet est le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

**N° de l'invitation :**  
5P420-20-0068/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Ryan Taylor

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

## **ANNEXE A**

### **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

L'énoncé des travaux est inclus dans une pièce jointe séparée  
(*Annexe A – Énoncé des travaux\_20-0068.pdf.*)



N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

## ANNEXE B

### BASE DE PAIEMENT

**\*\*À remplir par le soumissionnaire\*\***

#### **Exigences relatives à la présentation des soumissions financières**

- (a) Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
- (b) Le soumissionnaire doit fournir sa soumission financière conformément à la base de paiement.
- (c) Tous les prix sont en dollars canadiens, destination FAB.
- (d) Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

#### **1. Prix ferme - Contrat**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un prix unitaire ferme en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

<b>PRIX FERME TOTAL (sans les taxes applicables)</b>	\$
--	----

#### **Remarques :**

- (a) Les coûts non définis ne seront pas autorisés en vertu du contrat, sauf si des modifications sont apportées aux exigences associées à la réalisation des travaux et si une modification au contrat est approuvée par l'autorité contractante.
- (b) Les conditions de paiements supplémentaires ne s'appliqueront pas au présent contrat.
- (c) Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

## ANNEXE C DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

### FORMULAIRE – LISTE DE NOMS POUR LA VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

**\*\*À remplir par le soumissionnaire\*\***

#### Exigences

L'article 17 de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (la Politique) exige que les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, présentent une liste de noms avec leurs offres ou leurs soumissions. La liste requise diffère selon la structure organisationnelle du soumissionnaire ou de l'offrant :

- Les fournisseurs, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels.
- Les entreprises privées doivent plutôt présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- De même, les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Les fournisseurs peuvent utiliser le présent formulaire pour fournir la liste de noms requise avec leurs soumissions ou leurs offres. À défaut de présenter une liste de noms avec une offre ou une soumission, lorsque requis, ladite offre ou soumission sera jugée non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié et ne pourra pas obtenir un contrat ou conclure une entente immobilière avec le Canada. Veuillez consulter le document [Bulletin d'information : renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

#### Renseignements sur le fournisseur

<b>Nom légal du fournisseur :</b>		
<b>Structure organisationnelle :</b>	<input type="checkbox"/> Entité constituée <input type="checkbox"/> Entreprise privée <input type="checkbox"/> Entreprise à propriétaire unique <input type="checkbox"/> Partenariat	
<b>Adresse légale du fournisseur :</b>		
<b>Ville :</b>	<b>Province / Territoire :</b>	<b>Code postal :</b>
<b>Numéro d'entreprise – approvisionnement (facultatif) du fournisseur :</b>		

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

**Liste de noms**

Nom	Titre

**Déclaration**

Je, \_\_\_\_\_, (*nom*)

\_\_\_\_\_, (*poste*) à

\_\_\_\_\_, (*nom de la société de l'entrepreneur*) déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques, exacts et complets. Je suis conscient que le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra ma soumission ou mon offre irrecevable, ou autrement entraînera mon exclusion du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat. Je suis conscient que pendant l'évaluation des soumissions ou des offres, je dois, dans les 10 jours ouvrables, informer par écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste des noms. Je suis également conscient qu'après l'attribution du contrat, je dois informer le Registraire d'inadmissibilité et de suspension dans les 10 jours ouvrables suivant tout changement à la liste de noms présentée.

---

**Signature**

**Date**

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

## ANNEXE D DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

### ANCIEN FONCTIONNAIRE

**\*\*À remplir par le soumissionnaire\*\***

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) un individu;
- (b) un individu qui s'est incorporé;
- (c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?	Oui ( ) Non ( )
--	-----------------

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

**N° de l'invitation :**  
5P420-20-0068/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Ryan Taylor

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du Mont-Riding (Manitoba)

---

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;  
(b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.  
En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?	<b>Oui ( ) Non ( )</b>
---	------------------------

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- (a) le nom de l'ancien fonctionnaire;  
(b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;  
(c) la date de la cessation d'emploi;  
(d) le montant du paiement forfaitaire;  
(e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;  
(f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;  
nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

## ANNEXE E

### ÉVALUATION TECHNIQUE

**\*\*À remplir par le soumissionnaire\*\***

#### 1. Format de la soumission technique

La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de simplement reprendre les énoncés contenus dans la demande de soumissions.

Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, **le Canada demande instamment que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques.**

Pour éviter la redondance, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

L'offrant est avisé de lire attentivement tout le texte de cette demande de proposition. Le défaut de satisfaire à une condition de cette offre peut entraîner la non-recevabilité d'une soumission.

Tout renseignement requis aux fins de l'évaluation technique doit être inclus directement dans la soumission technique du soumissionnaire. L'équipe d'évaluation ne peut prendre en compte des renseignements qui n'ont pas été fournis directement dans la soumission technique du soumissionnaire (p. ex., liens vers du contenu additionnel sur le Web, vérifications de références, etc.).

#### 2. Critères techniques obligatoires

Les soumissions techniques seront évaluées en fonction des critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous.

Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères techniques obligatoires. Les soumissions déclarées non recevables parce qu'elles ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront rejetées d'emblée.

No de l'article	Critère d'évaluation	Satisfait/non satisfait		Remarques/notes
		Remarques/notes		
		<b>**Doit être rempli par l'équipe d'évaluation**</b>		
2.1	Expérience en matière d'acquisition de données topographiques aéroportées LiDAR. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans l'exécution de deux (2) projets d'acquisition de données LiDAR aéroportées brutes de plus de 2 000 km <sup>2</sup> avec une densité d'impulsion nominale globale des impulsions (DNGL) d'au moins 2 imp/m <sup>2</sup> sur 90 % du territoire (à l'exclusion des plans d'eau). Les données doivent avoir été acquises avec une exactitude altimétrique de 19,6 cm ou mieux en zone dépourvue de végétation à 95 % de niveau de confiance. Afin de démontrer que	<input type="checkbox"/> Satisfait	<input type="checkbox"/> Non satisfait	

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

	<p>leur entreprise possède l'expérience requise, les soumissionnaires devraient fournir les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Nom du projet</li><li>– Nom de l'entreprise</li><li>– Date du projet</li><li>– Couverture (km<sup>2</sup>)</li><li>– Densité nominale globale des impulsions (DNGI)</li><li>– Exactitude altimétrique, zone dépourvue de végétation à 95 % de niveau de confiance</li><li>– Résumé du projet</li></ul>			
<b>2.2</b>	<p>Expérience en acquisition d'imageries aériennes servant à produire des orthophotographies. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans deux (2) projets d'acquisition d'imagerie aérienne ayant servi à produire des orthophotographies sous forme de mosaïque. Les projets doivent être de plus de 2 000 km<sup>2</sup> et la mosaïque d'orthophotographies d'une résolution de 40 cm ou mieux. Le produit obtenu doit être issu d'un capteur optique (RVB) ou proche infrarouge. Afin de démontrer que leur entreprise possède l'expérience requise, les soumissionnaires devraient fournir les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Nom du projet</li><li>– Nom de l'entreprise</li><li>– Date du projet</li><li>– Couverture (km<sup>2</sup>)</li><li>– Résolution de la mosaïque d'orthophotographies</li><li>– Bandes spectrales utilisées</li><li>– Résumé du projet</li></ul>	<input type="checkbox"/> Satisfait	<input type="checkbox"/> Non satisfait	
<b>2.3</b>	<p>Expérience en classification de données LiDAR topographiques aéroportées. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans deux (2) projets de classification de données LiDAR topographiques aéroportées de plus de 2 000 km<sup>2</sup>. Les classifications minimales requises sont les suivantes : sol (2), eau (9) et non classifié (1). Afin de démontrer que leur entreprise possède l'expérience requise, les soumissionnaires devraient fournir les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Nom du projet</li><li>– Nom de l'entreprise</li><li>– Date du projet</li><li>– Couverture (km<sup>2</sup>)</li></ul>	<input type="checkbox"/> Satisfait	<input type="checkbox"/> Non satisfait	

**N° de l'invitation :**  
5P420-20-0068/A

**N° de la modification :**  
00

**Autorité contractante :**  
Ryan Taylor

**N° de référence du client :**  
n/a

**Titre :**  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

---

	– Classifications – Résumé du projet			
--	---	--	--	--

**Les expériences 2.1, 2.2 et 2.3 peuvent être cumulées dans les mêmes projets.**

**Les offres qui ne démontrent pas et ne répondent pas à tous les critères techniques obligatoires ne recevront aucune autre évaluation.**



N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

### 3. Critères techniques cotés

Parcs Canada utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires. Les propositions doivent obtenir le minimum de points indiqué pour chacun des critères cotés afin de pouvoir être jugées conformes aux critères techniques cotés; les propositions n'obtenant pas le minimum de points requis seront jugées non conformes. Les critères cotés nécessitent une brève description des capteurs utilisés pour atteindre les spécifications. Il est possible d'utiliser des capteurs qui ne font pas partie des actifs actuels de l'entreprise, tels que ceux disponibles par l'entremise de la sous-traitance, de la location ou des acquisitions prévues pendant le contrat. Parcs Canada évaluera que le capteur offre une capacité d'acquisition dans les limites des spécifications demandées. Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

No de l'article	Critères d'évaluation	Pondération	Points attribués <i>**Doit être rempli par l'équipe d'évaluation</i>
<b>3.1.</b>	<b>Approche et méthode - LiDAR</b>		
<b>3.1.</b>	<p>Parcs Canada souhaite que le soumissionnaire décrive l'approche et la méthode complètes pour acquérir/classer les données LiDAR qui sont conformes aux spécifications décrites ci-après. La superficie est de 3 000 km<sup>2</sup>. Une description écrite comprenant des images de cartes présentant les lignes de vol, le contrôle, la validation, etc. est préférable.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à acquérir des données LiDAR selon les spécifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une précision verticale non végétalisée de 10 cm à un niveau de confiance de 95 %</li><li>• Précision horizontale calculée de 20 cm.</li><li>• Une densité d'impulsion nominale globale des impulsions (DNGL) de 10 imp/m<sup>2</sup> sur 90 % du territoire (à l'exclusion des plans d'eau)</li><li>• Classification des données selon les classes suivantes : Sol (2), Bâtiment (6), Eau (9), Bruits point bas (7), Pont (17), Bruit points hauts (18), et non classifié (1) - Les données devront être livrées en tuile de 1 km x 1 km.</li><li>• Les données sont livrées selon le système de coordonnées UTM NAD83 CSRS.</li><li>• Les élévations sont orthométriques et exprimées par rapport au Système canadien de référence altimétrique de 2013 (CGVD2013).</li></ul> <p><b>**Les critères d'évaluation suivants seront utilisés**</b></p>		
<b>3.1.1</b>	Fournir le manufacturier, le modèle et l'année de l'appareil (senseur) qu'il utilisera pour l'acquisition LiDAR. (Instrumentation)	<b>1.0</b>	<b>/10</b> <b>X 1.0 =</b> <b>/10</b>
<b>3.1.2</b>	Fournir les détails du plan de vol et de la saisie de données pour atteindre ces spécifications. (% de recouvrement latéral, angle de scan, altitude de vol, lignes de vol, données de contrôle de référence). (Plan de vol et saisie de données).	<b>2.0</b>	<b>/10</b> <b>X 2.0 =</b> <b>/20</b>

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

3.1.3	Fournir le détail des traitements à effectuer pour atteindre les spécifications (méthodes de classification de chacune des classes demandées, système de coordonnées, système de référence altimétrique, tuilage). (Traitement des données)	2.0	/10 X 2.0 = /20
3.1.4	Fournir une stratégie de contrôle de qualité qui permet de vérifier que les données respectent les spécifications (exactitude, distribution spatiale et régularité, densité des impulsions, classification, territoire sans données). (Validation des données)	2.5	/10 X 2.5 = /25
3.2	<b>Approche et méthodologie - Orthophotos</b>		
3.2	<p>Parcs Canada souhaite que le soumissionnaire décrive l'approche et la méthode complètes pour acquérir des orthophotos et créer une mosaïque conforme aux spécifications décrites ci-après. La superficie est de 3 000 km<sup>2</sup>. Une description écrite comprenant des images de cartes présentant les lignes de vol, le contrôle, la validation, etc. est préférable.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité à acquérir des images aériennes servant à produire une mosaïque d'orthophotographies selon les spécifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les données sont livrées selon le système de coordonnées UTM NAD83 CSRS.</li><li>• Résolution des données équivalente à 20 cm</li><li>• Homogénéité radiométrique sur l'ensemble du territoire</li><li>• Photographies parfaitement nettes, sans zone floue et de luminosité uniforme</li><li>• Photographies sans nuage</li><li>• Photographies orthorectifiées à l'aide d'un modèle numérique de surface de qualité</li><li>• Mosaïque d'orthophotographies</li><li>• Orthophotos planimétriques d'une précision équivalente à 20 cm (RMSE)</li></ul> <p><b>**Les critères d'évaluation suivants seront utilisés**</b></p>		
3.2.1	Fournir le manufacturier, le modèle et l'année de l'appareil (senseur) qu'il utilisera pour l'acquisition d'images. (Instrumentation)	1.0	/10 X 1.0 = /10
3.2.2	Fournir les détails du plan de vol et de la saisie de données pour atteindre ces spécifications. (% de chevauchement longitudinal et latéral, traces au sol, altitude de vol, nombre de lignes de vol, élévation solaire, données de contrôle de référence). (Plan de vol et saisie de données).	2.0	/10 X 2.0 = /20
3.2.3	Fournir le détail des traitements à effectuer pour atteindre les spécifications (système de coordonnées, aérotriangulation, orthorectification, radiométrie, mosaïquage). (Traitement des données)	2.0	/10 X 2.0 = /20
3.2.4	Fournir une stratégie de contrôle de la qualité qui vérifie que les données respectent les spécifications pour les critères suivants (exactitude, orthorectification, qualité de la mosaïque). (Validation des données).	2.5	/10 X 2.5 = /25
<b>Note totale</b>			<b>/150</b>
<b>**Doit être rempli par l'équipe d'évaluation**</b>			

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

#### 4. Tableau sommaire des critères techniques cotés

No de l'article	Critère d'évaluation	Facteur de pondération	Note pondérée maximale
<b>3.1</b>	<b>Approche et méthode - LiDAR</b>	<b>10 x 7.5</b>	<b>75</b>
3.1.1	Instrumentation	1.0	10
3.1.2	Plan de vol et données	2.0	20
3.1.3	Traitement des données	2.0	20
3.1.4	Validation des données	2.5	25
<b>Nombre maximal de points possibles pour le critère 3.1</b>			<b>75</b>

No de l'article	Critère d'évaluation	Facteur de pondération	Note pondérée maximale
<b>3.2</b>	<b>Approche et méthode - Orthophotographiques</b>	<b>10 x 7.5</b>	<b>75</b>
3.2.1	Instrumentation	1.0	10
3.2.2	Plan de vol et données	2.0	20
3.2.3	Traitement des données	2.0	20
3.2.4	Validation des données	2.5	25
<b>Nombre maximal de points possibles pour le critère 3.2</b>			<b>75</b>

<b>Nombre maximal de points possibles pour les critères techniques cotés</b>			<b>150</b>
<b>Nombre minimal de points requis pour les critères techniques cotés</b>			<b>75</b>

N° de l'invitation :  
5P420-20-0068/A

N° de la modification :  
00

Autorité contractante :  
Ryan Taylor

N° de référence du client :  
n/a

Titre :  
Collecte de données par imagerie LiDAR et orthophotographie - Parc national du  
Mont-Riding (Manitoba)

## 5. Critères d'évaluation génériques

Les membres du Comité d'évaluation de l'APC évalueront individuellement les points forts et les points faibles de la réponse du soumissionnaire aux critères d'évaluation et attribueront un pointage à chaque critère en utilisant le tableau d'évaluation générique ci-dessous. Le Comité d'évaluation d'APC peut attribuer un nombre impair pour chaque critère d'évaluation lorsqu'un consensus aura été obtenu.

<b>Non recevable</b>	<b>Inadéquat</b>	<b>Faible</b>	<b>Adéquat</b>	<b>Entièrement satisfaisant</b>	<b>Solide</b>
<b>0 point</b>	<b>2 points</b>	<b>4 points</b>	<b>6 points</b>	<b>8 points</b>	<b>10 points</b>
N'a pas soumis d'information pouvant être évaluée	Ne comprend pas du tout ou comprend mal les exigences	Connaît les exigences jusqu'à un certain point, mais n'en comprend pas suffisamment certains aspects	Démontre une bonne compréhension des exigences	Démontre une très bonne compréhension des exigences	Démontre une excellente compréhension des exigences
	Les faiblesses ne peuvent pas être corrigées	De façon générale, il est peu probable que les faiblesses puissent être corrigées	Les faiblesses peuvent être corrigées	Il n'y a aucune faiblesse significative	Il n'y a aucune faiblesse apparente
	Ne possède pas les qualifications et l'expérience recherchées	Manque de qualifications et d'expérience	Possède un niveau de qualifications et d'expérience acceptable	Possède les qualifications et l'expérience recherchées	Est hautement qualifié et expérimenté
	Il est peu probable que l'équipe proposée puisse répondre aux exigences	L'équipe ne couvre pas tous les éléments ou l'expérience globale est faible	L'équipe couvre la plupart des éléments et répondra probablement aux exigences	L'équipe couvre tous les éléments – certains membres ont déjà travaillé ensemble avec succès	L'équipe est solide – les membres ont déjà travaillé ensemble avec succès à des projets similaires
	Les projets antérieurs n'ont aucun rapport avec les exigences	De façon générale, les projets antérieurs ne se rapportent pas aux exigences	Les projets antérieurs se rapportent généralement aux exigences	Les projets antérieurs se rapportent directement aux exigences	Les principaux responsables des projets antérieurs ont des rapports directs avec les exigences
	Extrêmement faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement	Peu de possibilité de satisfaire aux exigences de rendement	Capacité acceptable; devrait obtenir des résultats adéquats	Capacité satisfaisante; devrait obtenir des résultats efficaces	Capacité supérieure; devrait obtenir des résultats très efficaces